

Cadre de référence

Comité de validation de l'examen de certification de l'AIC

Nota : L'ensemble de l'élaboration et du maintien de l'examen de l'AIC est effectué par Yardstick-Assessment Strategies Inc., qui fournit des examens et des services d'évaluation adaptés et fondés sur les compétences nécessaires à un examen national de grande envergure.

Mandat

Le comité de validation de l'examen de certification a pour objectif de passer en revue les questions d'examen, de déterminer la note de passage et de recommander l'approbation finale de l'examen de l'AIC. Tous les membres du comité doivent être des spécialistes du domaine. Deux membres agiront à titre de président et de co-président en plus de participer à l'évaluation de l'examen à mi-cycle (année 4), du plan directeur et de l'examen de préparation.

Les membres du comité agissent comme ambassadeurs de l'AIC en faisant la promotion de la certification dans la pratique d'une spécialité. Ils communiquent aussi avec l'équipe d'accréditation de l'AIC pour discuter de questions ou de préoccupations survenant dans la spécialité infirmière qui pourrait avoir une incidence sur l'examen. Ils pourraient aussi avoir à offrir un savoir-faire spécialisé à l'AIC.

Composition

Le comité sera composé d'un maximum de huit membres représentés de façon suivante :

- Trois (3) membres des provinces de l'Ouest (C.-B., Alb., Sask.), du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut;
- Trois (3) membres des provinces du centre (Man., Ont., Qué);
- Deux (2) membres des provinces de l'Atlantique (N.-B., N.-É., T.-N., Î.-P.-É.);
- Lorsque possible, le comité représentera les cinq domaines des soins infirmiers (pratique clinique, administration, enseignement, recherche et élaboration des politiques);
- Un (1) membre bilingue par comité (exigé);
- Un (1) membre sera nommé comme agent de liaison entre l'association nationale de spécialité et le comité d'examen;
- Deux (2) membres (président et co-président) se porteront bénévoles comme personnes-ressources clés et aux fins de consultation avec l'AIC, le cas échéant;
- Tous les membres du comité participeront activement au domaine de spécialité infirmière que le comité représente.

Critères

- Obligatoires :
 - Certification de l'AIC valide dans la spécialité de pratique infirmière et maintien de la désignation pendant la période de validité
 - Actif et en exercice dans sa spécialité
 - Disponible à vouer le temps nécessaire pour réaliser le travail

- Privilégiés :
 - Membre de l’AIC
 - Membre de son association nationale de spécialité infirmière
 - Connaissances en informatique

Responsabilités

Les membres du comité :

- a) participeront à l’élaboration de l’examen de certification de l’AIC aux étapes suivantes :
 - approbation des compétences;
 - approbation du plan directeur de l’examen;
 - approbation de l’examen final et établissement des normes (réunion de cinq jours à Ottawa);
 - recommandation d’une note de passage finale à l’AIC;
 - validation des questions d’examen à la suite de l’administration du premier examen (président et co-président);
 - évaluation à mi-cycle de la pertinence de l’examen, du plan directeur et de l’examen de préparation (réunion webconférence de quatre heures).
- b) mèneront l’évaluation finale des questions d’examen qui apparaîtront dans les examens futurs et, le cas échéant, formuleront de nouvelles questions pour veiller à ce que l’examen respecte les lignes directrices ou le plan directeur établis.
- c) recommanderont une note de passage finale aux fins d’approbation par l’AIC.
- d) Le représentant francophone du comité participera au comité d’évaluation de la traduction et approuvera la traduction française de l’examen.
- e) approuveront les questions d’examen de préparation et la bibliographie, en plus de souligner les ressources les plus importantes à inclure dans les ressources de préparation à l’examen disponibles aux candidats à la certification.
- f) feront la promotion du Programme de certification de l’AIC et aideront à planifier d’autres activités et fonctions (tel que le juge le personnel de l’AIC).
- g) agiront en tant qu’experts dans la spécialité infirmière pour orienter le Programme de certification de l’AIC.

Processus de sélection

L’AIC, en collaboration avec l’association nationale de spécialité pertinente, sera responsable du recrutement, de la sélection et du choix final des membres du groupe de travail.